

PREIXAN

INFOS

www.preixan.com

Septembre 2009, N° 64



EDITO

Le jeudi 3 septembre a été une date importante pour nos enfants qui ont repris le chemin de l'école.

Au RPI Rouffiac Preixan, la rentrée scolaire 2009 - 2010 s'est bien déroulée, malgré quelques pleurs chez les tout petits.

Les effectifs du RPI sont stables mais on note une progression chez les 2-3 ans. Cette année, tous les enfants de 2 ans n'ont pas pu être admis, faute de place.

La classe de Mme Sarda (TPS - PS - GS de maternelle) compte 30 enfants.

La classe de Melle Merle (MS et CP) a 23 élèves, la classe de Mme Ruiz - Mascaraque (CE1 - CE2), 22 élèves et la classe de Mme Merlin (CM1 - CM2), 19 élèves.

L'école de Preixan totalise 53 enfants et celle de Rouffiac 41. La répartition géographique des 94 élèves est 50 de Preixan, 37 de Rouffiac, 5 de Roullens et 2 de Couffoulens.

La rentrée 2010 - 2011 risque d'être plus difficile, vu l'augmentation de l'effectif des tout petits et le peu de CM2 (4 élèves seulement) qui rejoindront le collège.

Amicalement.

Daniel Barcelo,
Maire de Preixan.

AGENDA ...

- Samedi 3 octobre : Fête de la pétanque et du tennis de table au foyer dès 15h,
- Report de l'Opération BRIOCHES AFDAIM au printemps 2010,
- Samedi 24 octobre : Soirée des vendanges au Restaurant « le Relais de Preixan »,
- Avant le 30 octobre : inscription au voyage en Italie.

Informations municipales

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/07/2009

ORDRE DU JOUR

SQUARE

Monsieur le Maire demande de choisir définitivement le mobilier urbain à mettre en place au square. Une commission est chargée de cette opération.

PRÉPARATION INVESTISSEMENT 2010

Monsieur le Maire demande à chacun de réfléchir sur les travaux à réaliser en 2010. Ne seront réalisés que les plus nécessaires, la priorité étant la construction de l'école.

SONNERIE DES CLOCHES

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'un habitant de la rue de l'église, proche du clocher, a demandé qu'on arrête la sonnerie des cloches la nuit. Après débat, les Conseillers ont rejeté cette requête.

TRAVAUX ÉCOLE

Tous les travaux demandés par le personnel enseignant seront exécutés avant la rentrée. L'achat de lits a été suspendu en attendant la nouvelle école.

CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE

Monsieur SANQUER présente l'avant projet chiffré par l'architecte. De l'avis de tous, il va falloir revoir à la baisse certaines surfaces ainsi que le prix de base.

DÉLIBÉRATIONS

RÉSEAU D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire demande aux Conseillers d'autoriser le Syndicat Sud Oriental des Eaux de la Montagne Noire à réaliser le réseau d'eau potable sur le chemin communal n° 1 de Montclar à Preixan, cette canalisation devant alimenter la commune de Preixan.

Après débat, les Conseillers autorisent Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour permettre au Syndicat des Eaux d'enfouir les canalisations devant alimenter Preixan, sur la voie communale n° 1.

Adoptée à la majorité.

PAIEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le personnel enseignant a présenté deux factures de transports d'enfants. Comme il a été convenu en séance du Conseil le 8 décembre 2008, il demande l'autorisation de payer la moitié du montant de ces factures.

Après débat, les Conseillers autorisent Monsieur le Maire à payer à la Coopérative Scolaire la somme de 300 € correspondant à 50 % des factures Kéolis.

Adoptée à la majorité.

REMPLACEMENT DE PERSONNEL À L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe les Conseillers que Madame Annie PECH souhaite bénéficier des congés du 17 août au 1^{er} septembre 2009. Il propose de demander au Centre de Gestion un personnel de remplacement.

Après débat, les Conseillers décident de demander au Centre de Gestion un personnel pour tenir l'Agence Postale Communale du 17 août au 1^{er} septembre, pour un total de 36 heures de travail non compris les droits de congé. Ils autorisent Monsieur le Maire à signer la Convention de mise à disposition de personnel et à engager les dépenses afférentes au salaire.

Adoptée à la majorité.

CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} CLASSE

Le Maire rappelle à l'Assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organisme délibérant de la collectivité ou établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3 de la loi précitée.

Considérant que l'emploi d'agent chargé de la gestion de l'Agence Postale Communale n'est pas un emploi temporaire,

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal le 25 août 2008.

Le Maire propose à l'Assemblée :

- la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe, non titulaire, à temps non complet,
- la création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe, titulaire, à temps non complet (14 heures hebdomadaires).

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1^{er} octobre 2009.

Filière Administrative :

Cadre d'emploi : - Adjoint Administratif Territorial non titulaire :

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

- Adjoint Administratif Territorial titulaire :

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées, à compter du 1^{er} octobre 2009.

Adoptée à la majorité.

CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT SOCIAL DE 2^{ème} CLASSE

Le Maire rappelle à l'Assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organisme de la collectivité ou établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3 de la loi précitée.

Considérant que l'emploi d'assistante dans les classes maternelles est tenu depuis 2005, que cet emploi est appelé à durer et qu'il a toujours été tenu par des emplois précaires.
Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal le 25 août 2008.

Le Maire propose à l'Assemblée :

- la suppression d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe, non titulaire, à temps non complet
- la création d'un emploi d'Adjoint Social Territorial de 2^{ème} classe, titulaire à temps non complet (20 heures hebdomadaires).

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1^{er} septembre 2009

Filière Technique :

Cadre d'emploi : - Adjoint Technique non titulaire :

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0

- Adjoint social de 2^{ème} classe titulaire :

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées, à compter du 1^{er} septembre 2009.

Adoptée à la majorité.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/09/2009

PLANTATION DES VÉGÉTAUX

Le Conseil Général a transmis la liste des végétaux pouvant être commandés pour faire des plantations dans la commune. La commission environnement est chargée de cette opération.

VENTE DE BRIOCHES

Monsieur le Maire a répondu favorablement à la vente de brioches par des personnes bénévoles sur la commune de Preixan. Cette opération aura lieu dans la semaine du 5 au 11 octobre 2009.

FERMES PHOTOVOLTAÏQUES

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de décider si la commune est éligible à l'implantation des fermes photovoltaïques. Après débat, les Conseillers ne sont pas hostiles à priori sur l'implantation de ces fermes, mais souhaitent avoir des informations complémentaires. Ils précisent que, compte tenu que ces opérations ne peuvent se faire sur un site classé Natura 2000 ou en AOC. Les seules parcelles qui resteraient disponibles ne correspondent pas à ce genre d'installation.

COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il a reçu une dizaine d'évaluations foncières à mettre à jour. La commission communale des Impôts directs sera convoquée prochainement pour traiter ces dossiers.

PÉRIODE DE PANDÉMIE

En prévision d'une éventuelle pandémie, compte tenu de la fermeture de tous les services administratifs, il faut définir les services qui doivent continuer à fonctionner et prévoir les personnes d'astreinte.

Monsieur le Maire propose de mettre en astreinte Mme FARAIL pour traiter les actes d'État-Civil urgents et un employé titulaire (Mr DOUTRE ou Mr FUENTES) avec un employé non titulaire (Mr DE SOUSA ou Mr DEO VAN).

Ces personnes ne seront appelées qu'en cas de nécessité (fuite d'eau, égout bouché, etc.).

RECENSEMENT DE LA COMMUNE

La Direction Régionale de l'INSEE a fixé le recensement de la population de Preixan entre le 21 Janvier et le 20 Février 2010.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de proposer un coordonnateur communal pour effectuer cette opération.

L'intéressé devra savoir utiliser le logiciel informatique et suivre une formation.

Après débat, il a été décidé de demander à Monsieur Gérard JEAN s'il accepterait cette mission.

LOCAL CHASSE

Le Président de la Société de chasse de Preixan a demandé la possibilité de construire un local pour les réunions d'après chasse. La main-d'œuvre serait assurée par les adhérents, la commune prenant en charge les matériaux. Le lieu proposé serait à proximité des vestiaires du stade de foot, ce local pouvant être utilisé par les deux clubs.

Après débat, les Conseillers ne sont pas hostiles à cette requête mais souhaitent connaître le coût de l'opération à la charge de la commune.

ENCOMBRANTS

Les employés signalent que certains habitants taillent les haies et laissent les branchages par terre. Il faut rappeler que les personnes qui veulent évacuer des branchages doivent les charger dans la remorque qu'ils auront préalablement demandée.

LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur le Maire demande l'accord pour renouveler la ligne de trésorerie de 100 000 € auprès du Crédit Agricole, et qui arrive à expiration le 22 Octobre 2009. Accordé.

CONTRAT DE Mme Isabelle DA SILVA

Le Contrat d'Accompagnement à l'Emploi de Mme DA SILVA arrive à expiration le 13 Janvier 2010. Le Pôle Emploi n'est pas en mesure de nous confirmer, avant le mois de Janvier, si ce contrat peut-être renouvelé.

Dans le cas où ce contrat ne serait pas renouvelé, il faut prévoir dès maintenant le remplacement de Mme DA SILVA par une personne qui remplirait les conditions pour un emploi aidé.

NOUVELLE ÉCOLE

C'était un des constats les plus importants apparus lors de la campagne pour les élections municipales de 2007 : l'école actuelle, avec sa capacité maximale de 50 enfants, affiche complet.

Les nouveaux lotissements qui voient le jour actuellement, tant à Preixan qu'à Rouffiac voire à Roullens, vont amener de nouveaux habitants, donc des enfants scolarisables, et on peut estimer à 80 places les besoins à satisfaire à échéance de 5 ans.

À partir de ce constat, 2 solutions sont envisageables :

- 1- Agrandir l'école actuelle, située dans le bâtiment de la Mairie construit en 1880 et qui, malgré de multiples travaux de restauration et d'amélioration, présente des qualités fonctionnelles médiocres.
De plus, si sa situation centrale est un atout certain pour la vie du village, elle pose de gros problèmes de sécurité, notamment lors des manœuvres de bus.
Enfin, l'agrandissement grèverait lourdement la superficie de la cour de récréation.
- 2- Construire une école neuve, solution a priori plus onéreuse que la première, mais qui a le mérite de permettre de réaliser un ensemble fonctionnel, performant en termes d'économies d'énergie et de fonctionnement.

Après discussion, considérant que la solution agrandissement n'apporterait pas une bonne fonctionnalité, aggraverait les problèmes de sécurité aux abords de la Mairie et ne permettrait pas de prendre efficacement en compte les enjeux environnementaux actuels, le Conseil Municipal a décidé d'opter pour la construction d'une nouvelle école.

Le projet comportera donc :
Deux classes maternelles,
Une classe cours préparatoire,
Une cantine pour 45 enfants,
Une garderie.

Le programme de l'opération étant arrêté, le Conseil a décidé d'enclencher la procédure de choix de l'équipe de maîtrise qui sera chargée de concevoir l'opération. Ce choix obéit à des règles de droit public.

La rémunération estimée de la mission de Maîtrise d'Oeuvre (100 000 € ht) étant inférieure au seuil prévu par le Code des Marchés Publics pour une procédure codifiée, le choix de l'équipe de Maîtrise d'Oeuvre se fait dans le cadre de la procédure adaptée prévue par l'article 74.2 dudit Code, qui laisse au Maître d'Ouvrage le soin de déterminer et mettre en œuvre la procédure qui lui paraît la plus adéquate, dans le respect des principes de base du Code des Marchés Publics, à savoir :
libre accès à la commande publique,
égalité de traitement des candidats,
transparence.

Dans cet esprit, un appel à candidatures a été lancé dans les journaux locaux et 27 dossiers ont été reçus.

Après examen de ces dossiers au regard des critères RÉFÉRENCES, COMPÉTENCES et MOYENS, cinq candidats ont été présélectionnés et auditionnés le 27 janvier 2009 :

Équipe RIO-CHRÉTIEN de MONTPELLIER,
Équipe PERRIS-PERRIS de ROQUEFORT des Corbières,
Équipe CARDIN de MONTPELLIER,
Équipe RAYNAUD de LIMOUX,
Équipe FERRIÉ de NARBONNE.

À la suite de ces auditions, les équipes RIO-CHRÉTIEN, RAYNAUD et FERRIÉ ont été invitées à présenter une esquisse.

Ces esquisses ont été tenues à la disposition du public, en Mairie, avec un cahier permettant à chacun de consigner ses remarques et suggestions.

Elles ont en outre fait l'objet, avec l'accord des intéressés, d'une publication dans PREIXAN INFOS de début avril 2009.

L'examen des esquisses a fait l'objet de 2 réunions de travail auxquelles ont participé le Conseil Municipal, l'Académie, un Architecte du CAUE, la Directrice de l'école et la Représentante des parents d'élèves.

Suite à ces réunions, le Conseil Municipal a décidé de retenir l'équipe RAYNAUD.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Rappelons que, par délibération en date du 10 février 2004, le Conseil Municipal avait décidé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

Après 3 ans d'études et de réflexions pilotées par Mr PETERSEN, Architecte à Toulouse, et menées avec les services de l'État et les Chambres Consulaires, le projet de PLU a été arrêté par le Conseil Municipal et soumis aux différentes consultations réglementaires.

Il a, ensuite, fait l'objet d'une enquête publique, du 28 avril au 30 mai 2004, au cours de laquelle chacun a pu faire connaître ses remarques ou suggestions.

Le Commissaire Enquêteur, nommé par le Tribunal Administratif, a étudié et analysé ces observations et a fait connaître ses conclusions dans un rapport daté du 09 juin 2008 qui a été tenu à la disposition du public.

Au cours d'une réunion de travail qui avait pour but de transcrire en termes réglementaires les conclusions du Commissaire Enquêteur, les services de l'État ont estimé que les modifications apportées, par leur nombre, modifiaient sensiblement le projet initial et que, de ce fait, il était souhaitable de recueillir à nouveau l'avis des différents services et organismes associés à l'étude.

Le Conseil Municipal, soucieux du strict respect de la procédure, a donc demandé à Mr PETERSEN d'apporter au dossier les modifications nécessaires.

Cela sera fait pour la fin septembre. Le Conseil pourra alors arrêter le nouveau projet et le soumettre à la consultation des services.

Suivra une nouvelle mise à l'enquête publique puis (enfin) l'approbation définitive qui devrait intervenir en début d'année 2010.

EMPLOI

La municipalité recherche une **personne bénéficiaire d'un emploi aidé** pour un poste d'agent d'entretien et d'accueil des enfants à la cantine et à la garderie.

Veuillez adresser votre CV à la mairie de Preixan.

ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES 2009/2010

En vue d'aider les parents dans leurs démarches pour l'inscription des enfants en Accueil de Loisirs Périscolaires 2009/2010, un site internet a été créé par la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais : www.agglocarcassonnais.fr. Ce site rassemble des informations sur le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Site : www.agglocarcassonnais.fr

Rubriques :
1 - Action Sociale
2 - Enfance - jeunesse
3 - Accueils de loisirs Périscolaires.



Dans cette dernière rubrique sont mentionnées les pièces à fournir pour la constitution des dossiers et divers renseignements qui permettront aux parents de les avancer dans les formalités à effectuer.

PASS FONCIER

Un passeport pour l'accèsion à la propriété a été mis en place par le CAC en 2009. En partenariat avec les organismes collecteurs du 1% logement, ce dispositif permet aux personnes voulant faire construire leur maison d'envisager une opération en deux temps : d'abord la construction du logement puis l'achat du terrain.

Avantages : majoration du prêt à taux zéro, subvention de la CAC, TVA à 5,5 % et sécurisation du dispositif.

Renseignements au 04 68 10 56 51.



PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Depuis le 25 juin 2009, les demandes de passeport ne s'effectuent plus en mairie du lieu de résidence, mais sont à déposer dans les mairies désignées par arrêté préfectoral.

Pour les habitants de Preixan, les villes désignées les plus proches sont Carcassonne ou Limoux.

Par contre, avant de vous rendre dans les mairies concernées vous pouvez passer au secrétariat de mairie de Preixan, où il vous sera remis la liste des pièces à fournir.

OBJETS PERDUS... RETROUVÉS...



Tous les objets trouvés (clés, lunettes, vêtements...) sur la commune sont apportés et conservés au secrétariat de la mairie.

Marie Farail les tient à votre disposition.



SACS POUBELLE

Nous rappelons aux riverains de la rue de l'Église que des sacs poubelle sont à leur disposition au secrétariat de la mairie.



OPÉRATIONS BRIOCHES POUR L'AFDAIM...reportée

Comme chaque année, la commune de Preixan soutient l'opération brioches de l'AFDAIM. Initialement, cette opération était prévue la semaine du 5 au 11 octobre 2009.

Malheureusement en raison de l'actualité et par mesure de précaution, les responsables de l'AFDAIM ont préféré reporter cette opération au printemps 2010.

Vous ne recevrez donc pas la visite des bénévoles cet automne, mais au printemps prochain. Nous ne manquerons pas de vous en informer le moment venu. Merci de leur réserver votre meilleur accueil.

Plus d'informations sur :

<http://www.afdaim-adapei11.org/articles-3/3-392-l-operation-brioches-est-reportee/>

RAMASSAGE DES DÉBRIS VÉGÉTAUX

L'enlèvement des encombrants est toujours assuré le 1^{er} et le 3^{ème} lundi du mois. Cependant afin de ne pas surcharger ce ramassage régulier, si vous avez beaucoup de végétaux à faire enlever (taille de haies, ...), il est préférable de demander à la mairie de mettre à votre disposition la remorque et les employés communaux iront la vider dès qu'elle sera pleine.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'AUDE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES
SANITAIRES ET SOCIALES DE L'AUDE
Service Santé-Environnement

Carcassonne, le 29 juillet 2009

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE PREIXAN
11250 PREIXAN

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX LIVREES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Unité de gestion : PREIXAN
Installation (type, code, nom) : UDI 000484 PREIXAN
Point de surveillance : RESEAU COMMUNAL
Localisation exacte : ROBINET PUBLIC PROCHE FOYER

Prélevé le : jeudi 23 juillet 2009 à 10h00
par : J.P.L. SEBASTIEN RABAUTE

<u>Mesures de terrain</u>	<u>Résultats</u>	<u>Limites de qualité</u>		<u>Références de qualité</u>	
		<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>	<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Couleur (qualitatif)	0 qualit.				
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	25,0 °C				25,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,17 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,17 mg/LCl ₂				
 Analyse laboratoire					
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Coloration	<5 mg/L Pt				15,00
Turbidité néphélométrique NFU	0,35 NFU				2,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,55 unitépH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 20°C	430 µS/cm			180,00	1000,00
Conductivité à 25°C	480 µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00059660)

EAU POTABLE.

Pour le Directeur Départemental
l'ingénieur sanitaire

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES



Avis aux électeurs

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2009 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les inscriptions déposées en 2009 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1^{er} mars 2010.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2010 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2009, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union Européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires au plus tard à cette même date. Les citoyens de l'Union Européenne résidant en France peuvent en effet prendre part aux élections municipales et aux élections des représentants français au Parlement Européen.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard à cette même date.

Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. **À défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.**

Les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont aucune formalité à accomplir s'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune.

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires dans les mairies.

Publication des listes électorales

Les tableaux des rectifications apportées à la liste électorale de chaque commune à la suite des opérations de révision seront déposés le 10 janvier 2010 au secrétariat de chaque mairie et affichés aux lieux accoutumés pendant dix jours. Ils demeureront, durant cette période, à la disposition de tout électeur désireux d'en prendre communication ou copie.

Les recours contre ces modifications sont formés par déclaration orale ou écrite, faite, remise ou adressée au greffe du tribunal d'instance du lieu de résidence, sans frais, entre le 10 et le 20 janvier 2010 inclus. À partir du 21 janvier 2010, aucune réclamation ne sera admise.

Infractions en matière d'inscription sur les listes électorales

Toute personne qui aura réclamé et obtenu une inscription irrégulière s'expose aux sanctions pénales prévues par les articles L.86 et L.88 du code électoral, soit un an d'emprisonnement et 15.000 € d'amende.

Pièces à produire à l'appui des demandes d'inscription

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune.

La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

L'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts, ou à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.

Preixan d'autrefois avec Joël Vidal

d'après les archives communales

ANNÉE 1959

Maire : Jean Cantier,
Adjoint : Georges Cayrol,
Conseillers : Joseph Barrabès, Paul Farail,
Bernard Gaxieu, Raymond Falandry,
Léon Rigaud, Aimé Sié, Gabriel Maynadié,
Louis Montpellier, Louis Verdale.



M. Louis Montpellier

Campagne anti-vin : Considérant la chute catastrophique des cours du vin et la menace que cette chute fait peser sur les exploitations viticoles, le conseil municipal demande instamment au gouvernement :

- De mettre un terme à la campagne anti-vin,
- De réduire la fiscalité écrasante pour la viticulture,
- Un prix plancher du vin indispensable à la vie des exploitations.

Transport des corps : Lorsqu'il y a une sépulture, il est bien difficile de trouver un cheval pour faire le transport des corps au cimetière. Monsieur Ernest Feuille sera dorénavant chargé d'assurer le service avec son cheval pour une indemnité de 15 000 francs par an quelque soit le nombre de sépultures.

Bains douches et WC : Il existe un projet de construction de trois postes de WC public et de bains douches à l'emplacement de la maison de la famille Campourcy. Le plan d'architecte Mr Bouteille de Carcassonne est accepté et la réalisation coûtera 6 millions de francs. Il sera fait appel au Ministère de l'Agriculture pour subventionner le projet. Plus tard après quelques modifications, le projet coûtera 8 millions de francs.

Aide Sociale : Le renouvellement des membres de la commission d'aide sociale est le suivant : Georges Cayrol, Gabriel Maynadié, Paul Farail, Bernard Gaxieu, issus du conseil municipal et Berthe Farail, Edmond Maynadié, Louis Guiraud et René Montahuc nommés par Monsieur le Préfet de l'Aude.

Alignement de la maison Vidal : La rue du tour de l'Eglise est obstruée pour les voitures par la maison des époux Gaston Vidal qui avance dans la rue de 1,50 m. Les propriétaires consentiraient à aligner leur maison sur les autres maisons voisines moyennant une indemnité pour la démolition du mur et la reconstruction d'un autre.

Remontage de l'horloge : Monsieur Auguste Galaup assure le remontage de l'horloge. Son indemnité passera de 3 000 francs à 6 000 francs par an.

Salaires du fossoyeur : L'année écoulée de 1958 a connu 13 décès et Monsieur Laurent Llatches, fossoyeur de la commune, demande une augmentation qui lui sera accordée. Dorénavant, il percevra une indemnité de 25 000 francs par an quelque soit le nombre de sépultures qu'il y ait dans l'année.

Sinistrés de Fréjus : Le conseil municipal vote une subvention de 10 000 francs pour les sinistrés de la catastrophe de Fréjus.



ÉTAT-CIVIL ... 1959

Naissances : Lola Arenas, Denise Arnaud, André Gomez, Geneviève Hinojosa, Alain Laval.

Mariages : Moïse Viala et Germaine Tonon

Décès : Jean Marie Audounet née Maynadié 97 ans,
Armande Bernard 66 ans,
Marie Fonquerne 77 ans.

Preixan d'autrefois...

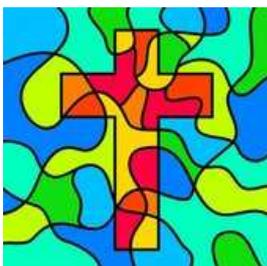
Aujourd'hui à Preixan, comme partout ailleurs, les fêtes locales continuent à exister même si les jours de fête ont diminué. Autrefois Preixan avait la chance d'avoir un orchestre dirigé par Auguste Galaup qui se déplaçait en vélo de village en village. Ces musiciens étaient pour la plupart des Preixanais. Les répétitions de l'orchestre avaient lieu le soir dans le café d'Auguste Galaup.

Sur la photo de gauche à droite : Eli Sié, un musicien de Pieusse, Aimé Sié, René Galaup, Jules Freu, Auguste Galaup, un jeune musicien de Villalbe.



Vie locale

COMMUNAUTÉ DE PREIXAN ÉGLISE ST JEAN L'ÉVANGÉLISTE



Dimanche	27 septembre 2009 :	Messe à 10 h 30
Dimanche	25 octobre 2009 :	Messe à 10 h 30
Lundi	2 novembre 2009 :	Messe à 11 h suivie de la bénédiction du cimetière
Dimanche	29 novembre 2009 :	Messe à 10 h 30
Jeudi	24 décembre 2009 :	Messe à 18 h
Dimanche	27 décembre 2009 :	Messe à 10 h 30

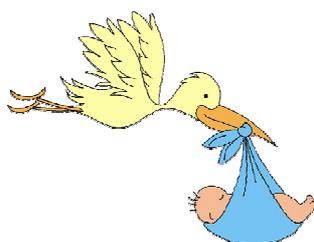
CARNET



*Nous souhaitons la bienvenue
à la petite Emma
arrivée au foyer
de Cédric Grégoire et Céline Olivera
le 29 juin 2009.*

*Toutes nos félicitations à ses parents et
à sa grand-mère, demeurant à Preixan.*

*Nous adressons
toutes nos félicitations
à Abdallah Ousseni et
Maïmouna Attoumani
pour l'arrivée à leur foyer
du petit Billal, le 24 août 2009.*



*Nous souhaitons la bienvenue
à la petite Laura
arrivée au foyer de Lucie et Hugues Bosc
le 24 août 2009.*

*Toutes nos félicitations à sa grande sœur Mathilde, à ses
parents et à ses grands-parents.*



Durant ces mois d'été, Monsieur le Maire
a eu l'honneur de célébrer deux mariages à Preixan :

le 6 juin 2009 : Frédérique Varin et Olivier Remyse

le 1^{er} août 2009 : Emilie Tolomio et Grégory Garrido.

Nous adressons aux époux nos sincères félicitations.

L'abbé Gérard JEAN a pris sa retraite...

À l'occasion de son départ à la retraite, l'abbé Jean a convié ses paroissiens et amis à assister à une messe communautaire en l'église de Preixan qui était bondée ce 29 août.

Les élus des communes de Preixan, Montclar, Rouffiac et Roullens étaient présents pour rendre hommage à l'action de l'abbé Jean.

Dans son homélie, l'abbé a retracé toutes ces années depuis 1975, date à laquelle il avait succédé à l'abbé Polère. Bien des joies et des peines ont été partagées avec ses paroissiens.

La messe terminée, Henri Cayrol, membre de la chorale, prit la parole pour remercier l'abbé Jean et regretter qu'une page se tourne.

Les chants et cantiques interprétés par la chorale d'Arzens clôturèrent la cérémonie.

Un apéritif et un repas au foyer ont réuni tous les participants qui ont souhaité une bonne et heureuse retraite à l'abbé Jean.



ANNONCES

Le Comité national contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le Service Public postal vous informe qu'il organise une consultation publique nationale :

le samedi 3 octobre 2009
à la salle du haut du foyer municipal de 8h à 12h.

SAMEDI 3 OCTOBRE
FOYER DE PREIXAN
À PARTIR DE 15H00

AVEC A L'AFFICHE :

**DIDIER
DECARVILLE**
(CHANTEUR GUITARISTE)

FRANCKY COSTA
(IMITATEUR :
FERNANDEL, LUIS MARIANO,
MIKE BRANT ...)

**JEREMIX
DJ ET**

PETANQUE

TENNIS DE TABLE

VOUS PROPOSENT UNE APRES-MIDI SPORTIVE AVEC
15H PETANQUE, TENNIS DE TABLE, JEUX DIVERS, SUIVI D'UN
APERITIF, BUFFET, SOIREE SPECTACLE ET SOIREE DANSANTE.
15€ Adultes, 10€ Licenciés, Gratuit pour les moins de 12 ans
Inscriptions à la mairie avant le 30 septembre (tel : 04.68.26.80.55)
(pensez à amener vos couverts pour le repas)



24 OCTOBRE 2009

SOIRÉE DES VENDANGES

AU RESTAURANT

« LE RELAIS DE PREIXAN »

Menu : *Salade de foie gras (compote de raisin)*

Emincé de magret de canard aux raisins

Brie de Meaux

Tarte aux raisins



PRIX 25 euros

AMBIANCE MUSICALE

Réservation : 04 68 26 35 54

Prochain rendez-vous au restaurant
le 20 novembre 2009 pour une soirée JAZZ



NOUVEAUTÉS dans votre SALON

« L'huile du Cheveu »

&

Le mini Fer à lisser petit par sa taille, grand par son efficacité



L'offre du Mois :

- 10 €

sur le FORFAIT shampooing soin coupe brushing (ou mise en plis) couleur et mèches

et

sur le FORFAIT shampooing soin coupe brushing (ou mise en plis) frisure et coloration temporaire

Tendance Automne Hiver 2009 2010 :



CLUB 3^{ème} ÂGE

Le club du 3^{ème} âge de Preixan vous annonce son repas annuel le dimanche 15 novembre prochain.

Le menu vous sera communiqué dans le prochain Preixan Infos.

Réservez déjà votre journée !



AS TENNIS de TABLE PREIXAN...

Deux équipes engagées en corpo. pour l'année 2008-2009 :
 Equipe n° 1 : BERTRAND Daniel, REYNIER Gilles, SIVR ET Robert, BENHAMOUDA Régis.
 Equipe n° 2 : BERTRAND Robert, DJEBBARI Alain, DELPECH Jean-Pierre, DELPECH Alexis.
 Joueurs Loisirs : BERTRAND Sandrine, COQUERANT Olivier.



BILAN de la SAISON

<p>COUPE DAVIES CORPO Equipe n° 1.....1^{er} Equipe n° 2.....4^{ème}</p>	<p>INDIVIDUELS CORPO REYNIER Gilles.....2^{ème} BERTRAND Daniel.....3^{ème} BERTRAND Robert.....5^{ème} SIVRET Robert.....11^{ème} DELPECH J.Pierre.....13^{ème} DELPECH Alexis.....20^{ème}</p>
<p>COUPE DAVIES CORPO Equipe n° 1.....1^{er} Equipe n° 2.....4^{ème}</p>	<p>SOIREE des CHAMPIONS Equipe n° 1.....2^{ème} Equipe n° 2.....5^{ème}</p>
<p>CHAMPIONNAT CORPO Equipe n° 1.....2^{ème} Equipe n° 2.....5^{ème}</p>	<p>SOIREE Jacques GIMENEZ REYNIER Gilles.....1^{er} BERTRAND Daniel.....2^{ème} DELPECH J.Pierre.....8^{ème} DELPECH Alexis.....9^{ème}</p>
<p>DOUBLES CORPO Equipe n° 1.....1^{er} Equipe n° 2.....2^{ème} Equipe n° 2.....6^{ème}</p>	

Un très bon bilan pour la saison 2008-2009 avec 3 places de 1^{er} et 5 places de 2^{ème} et en individuel 3 joueurs de Preixan dans les 5 premiers.

Félicitations à tous les joueurs qui se sont très bien comportés dans toutes les compétitions en CORPO, ainsi que dans les différents tournois de l'Aude avec des places de 1/2 finaliste et 1/4 de finaliste et qui ont fait honneur au Club de PREIXAN.



... AS TENNIS de TABLE PREIXAN

La saison 2009-2010 va bientôt débuter.
Les personnes désirant s'inscrire au Tennis de Table en Loisir ou en Compétition peuvent le faire dès à présent chez Mr BERTRAND Robert
1 rue de l'église à PREIXAN ou téléphoner au 04.68.26.88.17.
Le meilleur accueil vous sera réservé.

Cotisations pour l'année : 40 € pour le Loisir ou 60 € pour la Compétition.
Certificat médical obligatoire.
Autorisation parentale pour les mineurs.

Les entraînements débuteront au Foyer de PREIXAN à compter du
Mardi 8 Septembre de 18^H à 20^H.

Les compétitions débuteront le Jeudi 1^{er} Octobre de 20^H30 à 23^H, et ce, tous les jeudis.

Le Président, Robert BERTRAND.



M. Gérard JEAN
2 impasse des genêts
11250 PREIXAN

Preixan, le 28 septembre 2009.

Chers Amis,

Pour l'année 2010, je vous propose un voyage de 7 jours à Rome, Capri, Florence du 14 au 20 mai 2010.

Vous trouverez le programme ci-après.

Si des personnes le souhaitent, je vous propose de régler la somme en 3 fois :

- Acompte de 400 € à l'inscription avec le bulletin réponse,
- Acompte de 400 € le 30 décembre 2009,
- Le solde le 30 mars 2010.

Si vous avez des amis intéressés par ce voyage, vous pouvez les inviter.

.....

BULLETIN RÉPONSE

Madame, Monsieur
s'inscrit, s'inscrivent pour le voyage à Rome du 14 au 20 mai 2010.

Nombre de personnes :.....

Je joins la photocopie de la ou des cartes d'identité à l'inscription.

- Je verse un acompte de 400 € par personne
 - Par chèque à l'ordre de « **ASC Preixanaise** »
 - En espèces
- Je réglerai le total en 3 fois
- Je réglerai le total en 1 fois le 30 mars 2010

**Ce bulletin réponse est à retourner avant le 30 octobre 2009 à
Monsieur Gérard JEAN, 2 impasse des genêts 11250 PREIXAN.**

...

Ciel Bleu
Voyages

66, Rue de Verdun
11000 Carcassonne - France
Tél. 04 68 26 92 47
Fax 04 68 26 92 54
Port. 06 79 61 31 89
e-mail : cielbleuvoyages@wanadoo.fr.



Circuit ITALIE avec le Sud en avion

Du 14 au 20 MAI 2010

1EME JOUR CHEZ VOUS / GERONE / ROME ANTIQUE

Transfert en car pour l'aéroport de Gêrone. Envol pour Rome .

Arrivée à l'aéroport de ROME CIAMPINO . Accueil et départ pour le déjeuner au restaurant dans Rome

L'après-midi, visite guidée de la Rome Antique : la rue des Forums Impériaux, l'extérieur du Colisée, la Place Vernisé, l'Arc de Constantin. Installation dans la région de Rome pour le dîner et logement.

2EME JOUR ROME CATHOLIQUE / REGION DE SORRENTE

Après le petit déjeuner, départ vers le cœur de la Rome Catholique : : la Place et la Basilique de Saint Pierre, les Musées du Vatican. Déjeuner au restaurant.

Vous aurez un peu de temps libre puis, départ pour la région de SORRENTE.

Dîner et logement dans la région de SORRENTE.



3EME JOUR NAPLES / POMPEI / SORRENTE

Après le petit déjeuner, départ pour POMPEI Visite guidée en demi journée des fouilles de POMPEI. Déjeuner au restaurant. Après le repas, tour de ville de NAPLES et visite du Musée Archéologique. Retour à l'hôtel dans la région de SORRENTE pour le dîner et le logement.

4EME JOUR CAPRI

Après le petit déjeuner, départ pour l'excursion en journée entière sur l'île de

CAPRI. Rendez-vous avec un guide local qui sera à disposition pour toute la journée. Transfert en minibus du parking au port de SORRENTE et retour en fin de journée. Traversée en bateau de SORRENTE à CAPRI et retour en fin de journée. Tour de l'île de CAPRI en minibus. Visite de la villa San Michele.

Déjeuner au restaurant au cours de l'excursion.

Soirée dîner Tarantelle à Sorrente.

Logement à l'hôtel.

5EME JOUR COTE AMALFITAINA / REGION DE ROME

Après le petit déjeuner, départ en autocar pour une excursion en demi-journée sur la Côte Amalfitaine avec arrêt à AMALFI. Vous découvrirez une des plus belles routes en corniche d'Italie. Déjeuner.

Après-midi, route pour la région de ROME. Logement et dîner dans la région de ROME



6EME JOUR FLORENCE

Après le petit déjeuner, départ vers FLORENCE. Déjeuner à FLORENCE.

Après le déjeuner, visite guidée en demi journée de la ville avec le Baptistère et le Campanile de Giotto. Installation à l'hôtel dans la région de Florence. Dîner et le logement.

... 7EME JOUR ROME BAROQUE / GERONE / CHEZ VOUS
Après le petit déjeuner, départ pour Rome. Déjeuner au restaurant. Visite guidée de la Rome Baroque avec la Fontaine de Trévi, la place Navone et la Place d'Espagne puis transfert à l'aéroport et envol pour Gérone. Arrivée à GERONE. Retour chez vous en car



PRIX PAR PERSONNE : 1159 €
(BASE 40 PARTICIPANTS)

Supplément base de 35 personnes : + 50 €

NOTRE PRIX COMPREND :

- les transferts de à Gérone et retour
- les vols Gérone / Rome / Gérone sur vols réguliers
- le logement en hôtels 3*** base chambre pour 2 personnes
- le transport en autocar grand tourisme durant tout le séjour en Italie
- la pension complète du déjeuner du 1^{er} jour au déjeuner du 7^{ème} jour
- la boisson à table
- les services d'un guide accompagnateur local pour tout le séjour
- la visite guidée de Florence en demi-journée
- la visite guidée de Rome Antique en demi-journée
- la visite guidée de Rome Baroque en demi-journée
- la visite guidée de Rome Catholique en demi-journée
- la visite guidée de Pompéi en demi-journée
- la visite guidée de Capri journée entière
- la visite guidée de Naples en demi journée
 - les entrées suivantes :
 - l'entrée aux musées vaticans et chapelle Sixtine
 - l'entrée aux fouilles de Pompei
 - l'entrée à la Villa San Michele à Capri
 - les entrées au Colisée, Palatin et Forum Romain à Rome
 - les entrées au Baptistère et au Campanile à Florence
 - casque d'écoute à disposition aux musées vaticans à Rome
 - villa Jovis et Villa San Michele à Capri
- les traversées en bateau Jet public Sorrento-Capri-Sorrento
- minibus à disposition pour le tour de Capri
- minibus du port au terminal bus de Sorrento
- minibus du terminal au port de Sorrento
- les services d'un guide local de l'arrivée à Rome jusqu'au départ
- les assurances annulation assistance rapatriement
- les taxes d'aéroports

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

- le supplément chambre individuelle : 145 €

ALAIRAC Maison de la culture

Reprise des cours :

Piano, flûte à bec, flûte traversière, clarinette, saxophone



Mercredi 9 Septembre à 14 h
et Vendredi 11 septembre à 16 h 45

Tel . 04.68.72.27.29

Preixan
Appartement T3 à louer
Ruelle de la forge
2^{ème} étage
libre le 01/10/2009
prix : 380 €
Tel: 06.83.80.86.72

Preixan Infos Contacts :

Merci de communiquer vos informations au plus tard le 20 de chaque mois à la Mairie,
ou envoyez directement vos documents par courriel aux adresses suivantes :

josiane.armero@orange.fr, bellan.christine@wanadoo.fr ou patricia.dhumez@aliceadsl.fr

Preixan Infos, Bulletin d'informations de la commune de Preixan

Directeur de la publication : Daniel Barcelo, Maire

Conception et rédaction : Josiane Arméro, Christine Bellan, Patricia Dhumez, Joël Vidal

Tirage : 300 exemplaires en photocopies couleur.